

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JUIN 2022

PRESENTS : OMS Jean-Pierre, FABRE Pascale, GAU Monique, DA SILVA TEIXEIRA Mélanie, RAMOS DOS SANTOS José, VILLARZEL Pierre-André, CASSIGNOL Emanuelle, BIBET Jérôme, DA SILVA Antonio

ABSENTS EXCUSES : BORIOS Louis, OMS Grégory, OROSQUETTE Bénédicte, FAU Patrick, CIANCIULLI Christophe

Secrétaire de séance : GAU Monique

Date convocation du Conseil Municipal : 8 juin 2022

1 – DEMOLITION MAISON ET AMENAGEMENT PLACETTE : CHOIX ENTREPRISES

Suite à l'appel d'offres :

LOT 1 – Désamiantage : deux offres reçues : MARTIN Constructions de Puichéric 9 305€ TTC et GSD pour 11 983, 42€ TTC

LOT 1 bis - Démolition- Gros-œuvre- Mobiliers urbains-Plantations : une offre reçue : Sarl VILLARZEL pour 103 211, 40€ TTC. (Prestations supplémentaires : 10 890€ TTC)

LOT 2 - Enduits de Façade : SARL RAVALEMENT 2000 : 20 139, 76€ TTC (après vérifications)

LOT 3 - Éclairages publics : Aucune offre reçue, consultation libre à PIOCH Christophe : 5 666, 40€ TTC

Après analyse des offres (effectuée par Alain RESCLAUSE), le coût total des travaux s'élève à **138 321€, plus 10 890€** (si prestations supplémentaires).

Financement obtenu : 30 000€ (Département), 30 000€ (Etat) et 26 245€ (Région) soit

86 245€. FCTVA à récupérer en 2023 : **25 000€**

L'autofinancement pour ce projet s'élève à 40 000€ environ.

2 – FINANCEMENT DES PROJETS A VENIR

Liste des travaux à venir

TRAVAUX	COUT TTC	SUBVENTIONS	RECUP TVA
Peintures ALAE et salles de classe Remplacement fenêtres maternelle Portes cave mairie	35 925	14 000	5 893
Caches conteneurs	13 000	6 000	2 132
Démolition maison Fabre et aménagement placette	150 000	86 245	24 600
Chaudière Bois	114 000	62 300	18 700
Caméras surveillance (solde)	15 936	-	2 614
TOTAUX	328 861	168 545	53 939

Le besoin de financement pour ces travaux s'élève 106 377€.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réaliser deux prêts :

- 170 000€ à court terme afin de financer la part à avancer concernant les subventions.
- 80 000€ à moyen terme

Les propositions suivantes ont été reçues du Crédit Agricole (seule banque qui a répondu à notre demande) : 170 000€ sur 1 an au taux de 0.99% et 80 000€ sur 7 ans au taux variable de 0.99% (plancher) /3.99% (plafond).

Le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire et décide de réaliser les deux prêts cités ci-dessus.

3 – SIC DE LA REDORTE : ADHESION DES COMMUNES DE PRADELLES-CABARDES ET VILLALIER

La SIC a reçu deux demandes d'adhésion de deux nouvelles communes : Pradelles-Cabardès et Villalier. La commune d'Aigues-Vives doit se prononcer sur cette demande d'adhésion. Accord à l'unanimité.

4 – TRAVAUX DE VOIRIE 2022

Mr le Maire donne la liste des travaux de voirie prévus pour 2022 : Chemin de la Gardie partie, Chemin de la Serre (50% côté Serre), Du Pont de la Mée au croisement du chemin de Naudy, La Gardie ancienne décharge, Chemin des jardins route de St-Frichoux, du Pont du Loup vers Puichéric en partie.

En ce qui concerne le remplacement des plaques du Ruisseau Neuf, le SIC doit faire un devis pour le nettoyage. Voir avec l'ASA Etang ou le SMAC pour ces travaux.

5 –PUBLICITE DES ACTES REGLEMENTAIRES DES COMMUNES A COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2022

Réforme de la publicité des actes des collectivités à compter du 1^{er} juillet 2022.

Communes de plus de 3 500 hab : publicité sous forme électronique sur le site mairie.

Dérogation pour les communes de moins 3500 hab, libre choix : publicité par affichage, publicité par publication papier ou publicité sous forme électronique sur le site de la commune. Pour acter ce choix, une délibération doit être prise avant le 1^{er} juillet 2022. Le Conseil décide à l'unanimité des membres présents d'afficher les actes.

6 –DEMANDE SUBVENTION RASED POUR ACHAT MATERIEL PEDAGOGIQUE

La psychologue du RASED intervient chez des familles du village ce qui évite à la famille d'avoir à réaliser un bilan libéral moyennant un coût parfois inaccessible.

Cependant le coût de l'achat des appareils de test est onéreux d'où la sollicitation des communes. Le conseil décide de ne pas participer au financement de l'achat de ce matériel.

7 – LOCAL COMMERCIAL AVENUE DE LA PROMENADE

Plusieurs demandes reçues :

- Coiffeuse : pas possible d'un point de vue administratif.
- T-Shirt Occitanie (BASAIA Gunther) : trouve le loyer trop cher 150€, lui proposer 100€.

8 – VIREMENT DE CREDITS

Virement crédit à effectuer car dépassement de 0.01€ sur l'opération 196.

9 – BILAN FETE LOCALE 4 JUIN 2022

120 personnes au repas, belle soirée, bonne ambiance.

10 – MARCHE PRODUCTEURS DE PAYS DU 9 JUILLET 2022

Réunion le 9 juin avec Mme BASTIDE Coralie de la Chambre d'Agriculture (remplaçante de Mr GREFFIER Didier) et Mr GOBE pour la préparation du MPP du 9 juillet.

Pour le moment, 14 producteurs inscrits, la commune a souhaité qu'il y ait plus de traiteurs car en 2021 il en manquait. Demander à Jacques CROS s'il souhaite participer.

QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux digue ruisseau neuf** : autorisation des propriétaires sont nécessaires pour la réalisation de sondages par le SMMAR. Jérôme BIBET doit voir son frère pour son terrain.
- **Convention avec le CDG pour missions temporaires** : le CDG de l'Aude propose aux communes un service de remplacement du personnel moyennant un coût de 6% des salaires bruts et cotisations patronales de l'agent mis à disposition. Nouvelle tarification votée par le CDG à compter du 1^{er} janvier 2023 : 10%. Accord à l'unanimité.
- **Convention avec le Covaldem pour le financement des caches containers** : 285€ par bac dans la limite de 20 bacs par an, plus 30€ dans le cas où la commune réalise en régie la pose des caches containers. Soit pour Aigues-Vives 315€ par bac : 5985€ au total sur une dépense de 10 495€ HT. Accord à l'unanimité.
- **Courrier Mr RIGAUD Jean-Louis** : celui-ci nous informe que la circulation des véhicules « chemin du cimetière » lors des sépultures présente un danger pour les piétons. Réponse lui a été faite que cette pratique existait depuis toujours et qu'à ce jour, il n'y avait eu aucun incident.
- **Associations du village** : Mme CHANOINE reprendrait l'Association L'Aigues-Vivoise et Mr Aurélien GINESTY « Kiki Pizzas » reprendrait le Comité des Fêtes.
- **Panneau signalétique à l'entrée de l'Etang** : Très endommagé, envoyer une photo à Carcassonne Agglo.
- **Repas du Conseil Municipal** : Samedi 3 Septembre 2022 au Top du Roulier
- **Prochaine réunion CM le Mardi 19 juillet 2022 à 18h30**